

**REGLEMENT DU JEU SMS VIRGIN RADIO**  
**SAISON 2017/2018**  
**ADDITIF N° 6**

La société Europe 2 Entreprises organise sur son antenne Virgin Radio un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu sms » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 23 octobre 2017 à 10h00 au 29 octobre 2017 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **Pour l'application de l'article 4 :**

Support : SMS au 7 12 13 (0,65 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile)

Code : **VIRGIN RADIO**

Le nombre maximum de participation autorisée par Session de Jeu par participant est de 1 (une) participation.

Pendant la Période de Jeu, dès que auditeurs entendent le signal sonore illustrant l'opération ils pourront s'inscrire pendant 10 minutes en envoyant le code **VIRGIN RADIO** par SMS au 7 12 13 (0,65 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile) et leurs Coordonnées (0,65 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile).

▪ **Pour l'application de l'article 5 :**

1 gagnant sera tiré au sort à la fin de la Session de Jeu (3 gagnants au total ; remise à zéro des inscriptions après chaque tirage).

▪ **Pour l'application de l'article 6 :**

- **3 lots « 1 séjour pour 2 personnes afin d'assister au concert de Sam Smith le 29 juin 2018 à New-York » d'une valeur unitaire de 4400 Euros**

Le séjour comprend :

- Les vols Aller-Retour pour 2 personnes de Paris jusqu'à New York en classe économique (taxes aéroports comprises) ; départ le 28/06/2018 et retour le 30/06/2018 avec la compagnie Air France
- L'hébergement pour 2 personnes en chambre double pendant 2 nuits dans un hôtel de 1<sup>ère</sup> catégorie à New-York (le nom sera communiqué au gagnant ultérieurement) ;
- 2 places afin d'assister au concert de Sam Smith le 29 juin 2018 à New-York

**Les dates du séjour ne pourront en aucun cas être modifiées.**

*Tous les autres frais occasionnés lors du séjour ne seront pas pris en charge par la Société Organisatrice. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du séjour.*

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.

*Le gagnant et son accompagnateur devront se rendre sur le lieu du concert par leurs propres moyens. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'annulation du concert. Le gagnant et son accompagnateur devront se munir d'un passeport valide conforme à la législation du pays concerné au moment du départ. Le gagnant et son accompagnateur devront également se munir d'un ESTA auprès de l'Ambassade des Etats-Unis (« Electronic System for Travel Authorization ») document obligatoire pour se rendre sur le territoire américain.*

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.